DESCRIPTION ET ÉVALUATION DE LA MAISON N°429-430 (ROYAL) RUE SAINT-HONORÉ PARIS
LOUÉE A MM. NERVET [1], de SAINT-ALPHONSE[2], MARMONTEL[3]
CI-DEVANT PROPRIÉTÉ DES RR. PP. FEUILLANTS
PROPRIÉTÉ DU DOMAINE NATIONAL (1790)

Archives Nationales, Q2/118, Comité d'aliénation des biens nationaux, MM. Mangin et Normand, experts, *Rapport d'estimation conformément à l'instruction du Comité d'aliénation de l'Assemblée Nationale en date du cinq juillet mil sept cent quatre vingt dix, Nord de Paris, 3ème subdivision, 10ème lot, maison n°429-430 [Royal], rue Saint-Honoré, Paris,* 9 novembre 1790.

Transcription[4], notes et schéma d'implantation
par Dominique Waquet, docteur d'État en Sciences Économiques (mai 2019)

---

[1] M. Nervet, ancien receveur particulier des finances, est franc-maçon, membre de la loge "La Société Olympique" en 1788, comme ses collègues et voisins de la rue Saint-Honoré, MM. Doazan et Savalette de Lange. (P. Chevallier, « Nouvelles lumières sur la Société Olympique », *Dix-Huitième Siècle*, revue annuelle, n°19, 1987, p. 145 ; Gallica).

[2] Alphonse-Denis de Vismes de Saint-Alphonse (Paris, 1746 – Paris, 1792), écuyer, officier d'Artillerie, fermier général (Geneanet, *généalogie Wailly*). Adélaïde, une de ses sœurs, est l'épouse de Jean de Laborde, fermier général, condamné à mort le 4 thermidor an II [24 juillet 1794]. Lui-même décède après la suppression de la ferme générale, mais avant les procès et les condamnations de ses collègues.
« Disponible le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Citoyen Devismes de S. Alphonse, anc. Fermier général*, dont la vente se fera le 7 janv. et jours suivants en sa demeure, r. S. Honoré, atten. les Feuillants. » (*Affiches*, *annonces ou le Journal de Paris*, 2 janvier 1793, p. 17 ; 7 janvier 1793, p. 77). La vente de sa bibliothèque après son décès se continue à son domicile n°41 (Tuil.) rue Honoré. (*Affiches*, 14 janvier 1793, p. 189).
À louer auprès de la Régie Nationale de l'Enregistrement et des Domaines : « Appartement, situé r. s. Honoré n°429 (K), dépendant d'une maison attenant l'entrée à droite du ci-devant Couvent des Feuillants, constituant en 4 pièces à l'entresol, cuisine ; au rez-de-chaussée cave et caveau, 2 ch. de domestiques sous les combles, le tout ci-devant occupé par M. Devismes de S. Alphonse, pour le 1er avril 1793 moyennant 1 000 livres. » (*Affiches*, 17 janvier 1793, p. 226).
« Continuation de la vente de meubles et effets après décès du Cit. S. Alphonse, aujourd'hui 4, 4h précis. de relev. Poële, flambeaux, chaises, meuble de salon jaune et blanc, rayons et corps de bibliothèque, à 5 h livres de Sciences, Arts, Belles-lettres et Histoire (*Affiches*, 4 février 1793, p. 484).

[3] Jean-François Marmontel (Bord (Vienne) 1723 - Gaillon (Eure), 1799), auteur de tragédies, enfermé un court moment à la Bastille est l'un des contributeurs de l'*Encyclopédie*. Tragédien et critique littéraire considéré comme médiocre, sa vaste production littéraire le conduit cependant à l'Académie Française en 1763. Ses *Mémoires* publiés en 1804 restent son œuvre la plus intéressante par ses témoignages sur la Révolution (*Larousse du XXe siècle*, t. 4, p. 698). Il a fait partie du cercle des proches de Mme Geoffrin dont il a été, pendant 10 ans, le locataire non loin des Feuillants au n°344 (Royal) rue Saint-Honoré. (Maurice Hamon, *Madame Geoffrin, femme d'influence, femme d'affaires au temps des Lumières*, Paris, Fayard, 2010, p. 729).
Électeur de Paris présent à l'hôtel de ville de Paris le 14 juillet 1789 (P. Robiquet, *Le personnel municipal de Paris pendant la Révolution, période constitutionnelle*, Paris, Jouaust, Noblet, 1890, p. 54). Portrait par Alexandre Roslin (Musée du Louvre).
[4] Le texte original a été transcrit dans l'orthographe actuelle avec une ponctuation adaptée à la lecture d'aujourd'hui.

Maison et dépendances située à Paris, rue Saint-Honoré, n°429 et 430, attenant les Capucins et en face de la place Vendôme, provenant de la Communauté des Révérends Pères Feuillants.

Cette maison fait partie de celle au milieu de laquelle est l'entrée principale de la cour du Couvent des Feuillants, laquelle entrée est décorée de quatre colonnes d'ordre corinthien, deux de chaque côté accouplées avec architraves, frise, corniche et fronton, surmonté d'un attique, le tout formant avant-corps dépendant de ladite maison dans la partie supérieure à ladite entrée.

Ladite maison consiste en un corps de logis, simple en profondeur, de trois croisées de face sur la rue dans la longueur de la partie à droite dudit avant-corps et de quatre croisées de face sur la cour des Feuillants, y compris celle dans le milieu de l'avant-corps.

Ledit corps de logis élevé d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de deux étages carrés et d'un étage en mansarde, tant sur la rue que sur la cour, couvert d'ardoises avec chéneau en plomb vers la rue et tuyau de descente dans l'angle intérieur de l'escalier, pareil chéneau vers la cour, avec tuyau et descente dont sera ci-après parlé. Étage au-dessus, lambrissé, au-dessus pratiqué sous un comble couvert d'ardoises à deux égouts, lesquels étages carrés, étage en mansarde et étage lambrissé s'étendent au-dessus de ladite entrée à la cour des Feuillants et conséquemment dans la largeur du susdit avant-corps.

A la suite et en aile à droite de la cour des Feuillants est un autre corps de logis simple en profondeur de quatre croisées de face sur ladite cour, de même élévation que le précédent avec chéneau au pourtour et tuyau de descente dans l'angle du mur mitoyen avec les Capucins, lequel tuyau reçoit pareillement les eaux du chéneau du précédent corps de logis. La dite aile couverte d'ardoises en appentis avec demi-croupe.

Sous ledit corps de logis et sous ladite aile est un étage de caves.

REZ-DE-CHAUSSÉE

Le rez-de-chaussée consiste en un dessous de porte cochère formant vestibule et emplacement pour remiser une voiture, plafonnée et pavée en grés et avec pente et ruisseau pour l'écoulement des eaux à la rue, fermé sur la rue d'une porte en menuiserie à panneaux et à deux vantaux avec guichet garni de ferrures convenables, éclairé sur la cour par une baie garnie d'une demi-croisée à grands carreaux de verre sur un soubassement en Pierre, ferrée de futier et verrous à ressort et d'une porte à panneaux par le bas à grand carreaux par le haut ferrée de futier et bec-de-cane, grille de fer au-dehors, montant à hauteur d'appui pour l'entresol dont la partie formant porte est armée en toute par le bas avec futier et serrure.

Au-devant et le long du mur mitoyen à droite est une barrière composée de lisses et poteaux en charpente.

Dans l'angle à droite en entrant est pratiquée une loge de portier qui nous a été déclaré avoir été construite par le locataire du premier étage, laquelle est plafonnée, planchéiée, éclairée sur la rue par un châssis en deux parties, à carreaux, ferrée de futier et targette avec grille de fer au-dehors, fermée d'une porte en menuiserie coupée à hauteur d'appui, pleine par le bas, vitrée par le haut et garnie de fer et serrure.

Dans l'épaisseur du pied-droit de la porte cochère est un puits fermé de sa porte à menuiserie à carreaux par le haut et garnie de fer et serrure.

A gauche dudit dessous de porte est un vestibule plafonné et dallé en pierre, élevé d'une marche, éclairé sur la rue par un châssis en quatre parties à carreaux de verre, ferré de futier et targette avec grille de fer au-dehors, dans lequel vestibule est l'escalier exploitant tous les étages, dont la cage est circulaire, construite en pierre dans la hauteur du rez-de-chaussée à l'entresol avec échine et limon recevant une rampe de fer à pilastre avec enroulement, le surplus en charpente et maçonnerie à noyau et limon recreusé, avec rampe de fer à arcade dans la hauteur entresol-premier et deuxième étages et à barreaux droits dans le surplus de sa hauteur.

Ensuite et derrière ledit escalier est une cuisine dépendante de l'entresol à cheminée avec hotte et plaque, plafonnée et pavée en grés, éclairée sur la cour par deux châssis à deux vantaux, à grands carreaux de verre, fermant par espagnolette avec grille de fer au-dehors, pierre à laver au-dessous de celui à droite et fourneau potager au-dessous de celui à gauche.

La porte d'entrée de ladite cuisine est pleine avec partie dormante ferrée de futier et serrure.

En aile est une autre cuisine dépendante du premier étage, plafonné et carrelée en grands carreaux de terre cuite, à cheminée et hotte avec plaque et fourneau potager à gauche, éclairée sur la cour par deux châssis semblables aux précédents avec grille de fer comme ci-dessus et pierre à laver à gauche, la porte d'entrée est pleine, ferrée de penture et serrure.

Ensuite une office ou décharge pour ladite cuisine, plafonnée et carrelée comme ci-dessus, éclairée sur la cour par deux châssis semblables aux précédents avec grille de fer au-dehors et fermée d'une porte pleine en menuiserie garnie de fer et serrure.

ENTRESOL OCCUPÉ PAR MONSIEUR de SAINT-ALPHONSE

Ledit entresol est composé d'une antichambre vers la cour, servant de salle à manger avec niche pour un poêle, cabinet de bibliothèque, à droite aussi, vers la cour, parqueté, à cheminée avec glace au-dessus dans une bordure dorée, dépendante de la maison, salon sur la rue, parqueté et boisé dans son pourtour et hauteur et à cheminée avec glace au-dessus dans une bordure dorée, glace en face ainsi qu'entre les deux croisées, le tout dépendant de la maison. En aile un couloir avec garde-robe à droite, pratiquée par le locataire, chambre à coucher ensuite, dont l'alcôve appartient au locataire, parquetée, à la cheminée avec glace au-dessus dans une bordure dorée dépendante de la maison.

PREMIER ÉTAGE OCCUPÉ PAR MONSIEUR NERVET

Le premier étage comprend une antichambre vers la cour, carrelée en carreaux noir et blanc. A gauche au-dessus de l'entrée à la cour des Feuillants, une chambre à coucher éclairée sur ladite cour avec mitre et garde-robe derrière, parquetée et à cheminée avec glace au-dessus dans une bordure dorée dépendante de la maison. A droite, une salle-à-manger sur la cour, parquetée et à cheminée avec glace au-dessus dans une bordure dorée dépendante de la maison. Salon sur la rue aussi, parqueté, revêtu dans son pourtour et hauteur d'un lambris sculpté, peint en blanc de Roi et rechampi en or, à cheminée avec glace au-dessus dans une bordure dorée, ainsi que vis-à-vis et entre les deux croisées, l'une et l'autre dépendantes de la maison. En aile un passage à la droite duquel est un petit

office et ensuite un cabinet sur la cour, parqueté, à cheminée avec glace au-dessus dépendant de la maison, un autre petit cabinet sans cheminée, aussi parqueté.

DEUXIÈME ÉTAGE OCCUPÉ PAR M. MARMONTEL ACADÉMICIEN

Ledit deuxième étage est de même distribution à la réserve que l'antichambre sert de salle-à-manger, que la pièce à droite forme cabinet de bibliothèque et que la pièce en aile est à usage de chambre à coucher. Le salon est aussi boisé dans son pourtour, avec niche dans le fond de laquelle est une glace dans une bordure dorée dépendante de la maison ainsi que celle au-dessus de la cheminée et toutes celles des autres pièces.

A droite et à gauche des paliers de chacun desdits 1er et 3ème étages est pratiqué un bûcher et un poudrier et à mi-étage du 2ème au 3ème un cabinet d'aisance.

TROISIÈME ÉTAGE OCCUPÉ PAR M. MARMONTEL

Ledit troisième étage est appliqué à une cuisine sur la rue, à droite de l'escalier, à un garde-manger, aussi sur la rue, à gauche dudit escalier à quatre pièces sur la cour y compris celle en aile dont deux à cheminée.

ÉTAGE LAMBRISSÉ

Ledit étage comprend huit petites chambres et cabinet pour loger les domestiques, dont trois sur la rue, cinq sur la cour et un cabinet d'aisances.

Cette maison tient du levant et à gauche à la maison n°431 provenant de la même Communauté, du couchant et à droite aux Capucins du Nord et par devant à la rue St Honoré, du midi et par derrière à la Cour des Feuillants.

Elle est tenue à loyer

1° par M. de St Alphonse qui occupe l'entresol avec cuisine et rez-de-chaussée derrière l'escalier moyennant mille livres sans bail.

2° par M. Nervet qui occupe le 1er étage avec la cuisine et décharge à côté en aile à rez-de-chaussée, moyennant quatorze cents livres par an.
N.B. M. Nervet est adjudicataire d'un bail dont il sera ci-après parlé.

3° par M. Marmontel, académicien, qui occupe le deuxième et le troisième étages moyennant dix huit cents livres par an et par un seul bail.

Total de la location quatre mille deux cents livres ………………………………………………4 200 l.

Nous observons que le loyer de ladite maison a été adjugé à M. Nervet par devant M. Lenoir, alors lieutenant de police, le 22 juin 1784 pour 3, 6, 9 années qui ont commencé à courir le 1er janvier de la dite année 1784 moyennant le prix et somme de deux mille sept cents livres et que malgré la d.

adjudication il s'est réservé seulement le premier étage et a laissé à MM. Les Feuillants la faculté de louer le surplus ainsi qu'il est ci-devant détaillé.

L'emplacement de cette maison contient 42 t., 6 pouces de superficie ou environ, au rez-de-chaussée, déduction faite du passage de porte d'entrée à la Cour des Feuillants et quatre toises et demi quatorze pieds de superficie environ tout en bâtiment attendu que la cour sur laquelle elle tire son jour étant celle du couvent ne peut être considérée comme dépendante particulièrement de ladite maison.

Nous experts nommés l'un par la Commission de l'Assemblée Nationale l'autre par les commissaires de la Commune de Paris avons estimé unanimement la maison et dépendances ci-dessus désignée telles qu'elles se comportent à la somme de soixante-huit mille six cent livres…….68 600 l.

Nous observons qu'il conviendrait pour l'avantage et la sûreté de la dite maison de joindre à son emplacement une cour prise aux dépends de celle des Feuillants dont la profondeur serait déterminée par l'extrémité de l'aile et sa largeur par l'arrêté du pilastre formant avant-corps à droite de la baie d'entrée à la cour des feuillants, laquelle cour contiendrait environ dix-huit toises trois pieds de superficie et pourrait être fermée par une grille de fer à hauteur de clôture sur un mur d'appui en pierre avec baie d'issue en la cour des Feuillants pratiquée dans l'angle à droite, le tout aux frais de l'acquéreur et ainsi qu'il est figuré sur le plan particulier, auquel cas ladite maison y compris ladite cour vaudrait suivant notre estimation la somme de soixante quatorze mille livres……. 74 000 l.

Fait par nous experts soussignés à Paris le 9 novembre 1790
(s) Normand (s) Mangin

N.B. Voir page suivante le schéma d'implantation d'après le plan masse d'une maison située à Paris Rue St Honoré n°429-430 construite sur le terrain provenant des Feuillants

SCHÉMA DRESSÉ D'APRES LE RAPPORT DES EXPERTS
LEURS DESCRIPTIONS ET PLANS ANNEXÉS

